

Vérifier à l'audition

## **Soixantième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies**

### **Troisième Commission**

#### **Point 64-65:**

- Promotion de la Femme
- Suite donnée à la quatrième conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée : « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIème siècle »

Intervention prononcée par M. Alassane Diallo

**New York, le 13 octobre 2005**

***Monsieur le Président,***

Je voudrais au nom de ma délégation vous adresser nos félicitations pour votre élection à la tête de la Troisième Commission. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du bureau. Nous sommes persuadés que sous votre conduite éclairée nos travaux aboutiront à de bons résultats.

Ma délégation se rallie à la déclaration faite par l'Ambassadeur de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et la Chine.

Permettez moi également d'exprimer à M. le Secrétaire Général la profonde reconnaissance de la délégation du Mali pour la richesse des différents rapports sur la condition des femmes, qu'il a soumis à notre analyse.

Ma délégation salue les différents présentateurs pour la qualité de leur exposé.

La délégation du Mali partage pour l'essentiel les préoccupations exprimées dans les rapports ainsi que les conclusions et recommandations pour la promotion de la femme.

A l'occasion de la 49<sup>ème</sup> session de la Commission de la condition de la femme, la délégation du Mali a mis l'accent sur les efforts consentis par le Mali en faveur de la promotion de la femme, les dynamiques amorcées et les difficultés persistantes.

Les textes fondamentaux depuis la première République affirment l'égalité entre homme et femme. Malgré, ces dispositions légales, l'exercice effectif par la femme des prérogatives que lui confère le droit positif, rencontre des obstacles d'ordre juridique, coutumier, économique et de fait.

Mais, au-delà de ces insuffisances, l'analphabétisme et l'ignorance de leurs droits par les femmes d'une part, les habitudes et les comportements sociaux d'autre part, accentuent le fossé entre hommes et femmes.

A ces problèmes se greffent d'autres tels que l'insécurité alimentaire, la pauvreté, la précarité de la couverture sanitaire (taux élevé de mortalité maternelle et infantile, insuffisance d'actions de prévention des maladies dégénératives, la vulnérabilité face au paludisme et aux maladies sexuellement transmissibles) ainsi que les problèmes spécifiques de santé notamment l'excision et les violences faites aux femmes.

***Monsieur le Président,***

Au Mali, les femmes représentent 51,20% de la population parmi lesquelles 78% environ vivent en milieu rural. Elles jouent un rôle économique et social important et particulièrement dans le secteur informel. Cependant, la faiblesse de l'impact des différentes interventions sur leurs conditions de vie, reste très visible au sein des populations féminines rurales.

Dans la perspective d'apporter des réponses à ces disparités et contraintes qui sont une entrave au développement socio-économique du pays et de favoriser une promotion véritable de la femme ainsi que d'augmenter sa participation à la vie publique, le Gouvernement du Mali a, suite à l'évaluation du plan d'action 1999-2000, adopté une politique nationale et un plan d'action national pour la période 2002-2006 qui visent, entre autres, à réduire le taux d'analphabétisme des femmes en général, et des filles en particulier, à renforcer l'équité homme-femme, et à lutter contre la pauvreté des femmes.

***Monsieur le Président,***

L'équité du genre a été retenue comme thème transversal dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) dont s'est doté le Mali en 2002, devenu le Cadre unique des politiques et stratégies de développement du Mali à moyen terme ainsi que le principal document de négociation avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers.

***Monsieur le Président,***

Des efforts non négligeables ont été accomplis par le Mali :

- amélioration du taux de scolarisation des filles, passé de 33,4% en 1995-1996, à 53,6% en 2001-2002 ;
- participation dans la vie publique (présence des femmes dans toutes les sphères de décision);
- accès aux micro crédits ;
- amélioration de l'image de la femme grâce à ses actions dans le mouvement associatif et dans la société civile ;
- institution de la prise en charge gratuite de la césarienne dans les établissements publics hospitaliers et les Centres de santé de référence.

Les caractéristiques culturelles évoluent au contact de projets associatifs générateurs de revenus qui offrent aux femmes une opportunité d'alphabétisation, de développement de capacités de production, d'apprentissage de la gestion, d'autonomie de ressources et de contrôle des dépenses.

Cependant, peut-on dans ces conditions légitimement susciter confiance et espoir chez les femmes du Mali quand on sait que les moyens dont nous disposons, rendent difficile la réalisation dans le délai prescrit des Objectifs du Millénaire pour le Développement, en occurrence la réduction de la mortalité juvénile et maternelle, l'éradication de l'extrême pauvreté et l'amélioration de la santé de tous les maliens ?

Pour conclure, le Mali réaffirme son attachement à la promotion de la Femme, nous voudrions dire de la mère, de la vie, tout court.

*Je vous remercie de votre aimable attention./.*